

Communiqué de **Presse**

La viabilité hivernale dans la Nièvre

DU 26 NOVEMBRE 2018 AU 4 MARS 2019

Le Conseil départemental de la Nièvre débute son plan de viabilité hivernale le 26 novembre 2018 jusqu'au 4 mars 2019. Ce sont 219 agents qui assureront une large surveillance du réseau routier nivernais et qui interviendront pour maintenir ou rétablir des conditions de circulation satisfaisantes du point de vue de la sécurité des usagers de la route.

L'automne et hiver sont propices aux intempéries telles que la pluie, la neige, le verglas, qui rendent les conditions de circulations délicates voire dangereuses.

Malgré un contexte financier restreint, le Conseil départemental de la Nièvre se mobilise pour veiller à la sécurité des Nivernais et des automobilistes. Il consacre d'importants moyens matériels et humains pour assurer la circulation des usagers mais aussi celle des secours.

Ainsi, le Département met tout en œuvre pour assurer le déneigement et le salage des routes départementales en priorisant ses interventions selon 2 niveaux (cf. carte).

Il convient de préciser que même si la période de viabilité hivernale n'a pas encore commencé, les équipes du Département sont d'ores et déjà prêtes à intervenir sur les routes et que la période peut aussi s'étendre au-delà du 4 mars 2019, dès lors que leur mobilisation sera nécessaire.

Retrouvez en pièce-jointe et sur **www.nievre.fr**, un document présentant les interventions du Conseil départemental en période de viabilité hivernale et les conseils qu'il préconise à chaque automobiliste.

LA VIABILITÉ HIVERNALE DANS LA NIÈVRE EN CHIFFRES :

219 AGENTS

4 387 KM DE ROUTES DÉPARTEMENTALES

3 500 TONNES DE SEL durant l'hiver 2017/2018

46 JOURS D'INTERVENTIONS

durant l'hiver 2017/2018

Contact :

Emmanuel Coulombeix / Responsable éditorial / 03 86 60 69 39